



Processus de sanction 2026

Guide étape par étape

Étape 1 : Consultez les [exigences en matière d'homologation](#) sur le site Web de Pickleball Canada et déterminez le niveau d'homologation approprié pour votre tournoi.

Étape 2 : Rendez-vous sur [Pickleball.com](#), cliquez sur l'onglet « Tournois » et sélectionnez « Créer un tournoi » sur la plateforme. Entrez tous les événements et formats dans la page de votre tournoi et assurez-vous de respecter les exigences en matière d'homologation et le règlement du GPF.

Étape 3 : Demandez l'homologation/l'approbation de Pickleball Canada via la page des tournois [de Pickleball.com](#).

Étape 4 : Une **lettre de soutien** de votre organisation provinciale/territoriale est requise pour votre demande d'agrément. Veuillez contacter l'organisation provinciale de pickleball de la province où votre tournoi aura lieu afin d'obtenir cette lettre et de la joindre à votre demande.

Étape 4 : Remplissez le [formulaire de demande d'autorisation de tournoi](#) en sélectionnant la catégorie appropriée. Les demandes doivent être soumises **au moins trois semaines avant l'ouverture des inscriptions**.

Le formulaire comprend une case à cocher pour demander la **subvention** pour **les tournois sanctionnés**. Si vous cochez « Oui », vous devez remplir toutes les conditions requises pour obtenir la subvention, telles que décrites dans la demande.

Étape 5 : Obtenez l'approbation de l'homologation auprès du directeur des compétitions de Pickleball Canada.

Étape 6 : Contactez le directeur des compétitions (par e-mail ou appel vidéo) pour passer en revue les détails du tournoi et répondre à toutes les questions concernant le processus d'agrément/de subvention ou le format du tournoi.

Étape 7 : Ouvrez les inscriptions au tournoi.

Étape 8 : Organisez une réunion de suivi ou un échange par courriel avec le directeur des compétitions afin de passer en revue le format, les règles, la logistique, y compris les exigences en matière d'expédition et la participation des sponsors nationaux, si cela s'applique au programme de subvention.

Étape 9 : Organisez le tournoi.

Étape 10 : Si vous avez sélectionné « Oui » pour être pris en considération pour la subvention de Pickleball Canada, soumettez le [rapport de subvention sanctionné après le tournoi](#) dans **les 90 jours** suivant l'événement.

Étape 11 : Pickleball Canada traite et verse la subvention, le cas échéant.